

Commune de Soyhières

Tél 032 422 02 27

administration@soyhières.ch

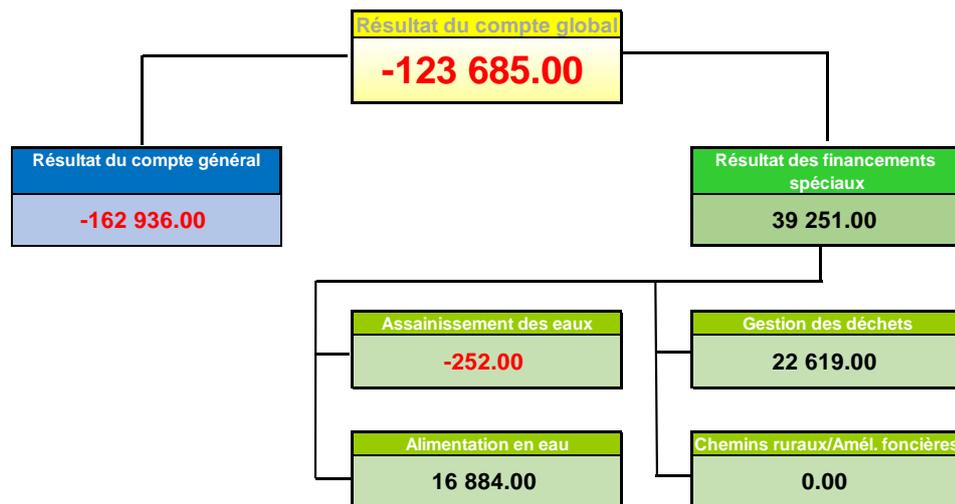
Aux ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus

**En complément à la convocation à
l'Assemblée communale du mardi 13
décembre 2022**

En raison des difficultés liées à l'établissement du budget 2023, qui sera discuté et voté au point 2 de l'ordre du jour, le Conseil communal n'a pas été en mesure de joindre les éléments se rapportant au dit budget à la convocation qui a été délivrée antérieurement. Les chiffres ont été arrêtés tout dernièrement et vous sont transmis par la présente.

Remarques préliminaires sur le budget 2023 :

La situation telle que soumise aux ayants droit se présente ainsi :

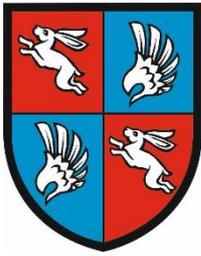


Le compte général prévoit un excédent de charges de CHF 162'936.00, alors que les financements spéciaux totalisent un excédent de produits de CHF 39'251.00. Il en résulte donc un excédent de charges de CHF 123'685.00 pour le compte global, qui rassemble les deux éléments cités précédemment.

Compte tenu de cette situation, le Conseil communal a procédé à un examen attentif et critique des différentes rubriques et tenté, dans la mesure du possible et avec le concours de la Commission financière, de réduire les charges. Malgré les efforts, le budget 2023 est loin de l'équilibre et le Conseil communal a dû se résoudre à proposer une augmentation de la quotité fiscale de 2.05 à 2.15. Sans ces recettes supplémentaires estimées à CHF 56'000.00, le compte général aurait présenté un excédent de charges de plus de CHF 200'000.00, ce qui était inconcevable à l'échelle de notre Commune.

Le Conseil communal déplore bien évidemment le recours à cette augmentation et va poursuivre ses démarches en vue de réduire autant que possible les dépenses de la commune, étant entendu que son influence sur les recettes, fiscales essentiellement, est faible.

Le budget 2023 détaillé est en consultation à l'administration communale et sur le site internet. Un résumé est reproduit ci-après, avec des observations qui ne sont pas exhaustives.



Taxes communales 2023

Quotité d'impôts	2.15	(2.05 en 2022)
Taxe immobilière	1.20	‰
Frais de cadastre	+ 0.30	‰
Taxe des chiens	Fr. 70.00	
Taxe de base pour l'eau	Fr. 90.00	par appartement
Location du compteur	Fr. 20.00	
Eau pour livraison sur le territoire communal	Fr. 1.80	par m ³
Taxe d'épuration	Fr. + 1.40	par m ³
Eau pour livraison hors du territoire communal	Fr. 2.70	par m ³
Taxe d'épuration	Fr. + 1.40	par m ³
Taxe des chemins	Fr. 16.00	par ha

Taxe pour les ordures ménagères :

Personnes physiques : (dès 18 ans)	ménage à 1 personne	Fr. 80.00
	ménage à 2 personnes	Fr. 130.00
	ménage à 3 personnes	Fr. 175.00
	ménage à 4 personnes et plus	Fr. 210.00
	résidence secondaire	Fr. 140.00
	appartements de vacances	Fr. 50.00
Personnes morales :	magasin d'alimentation	Fr. 400.00
	cafés, bars, restaurants	
	jusqu'à 50 places	Fr. 300.00
	de 51 à 100 places	Fr. 400.00
	plus de 100 places	Fr. 500.00
	hôtel (+ taxe café)	Fr. 300.00
	autres indépendants (salon de coiffure, avocat, médecin, bureau, etc.)	Fr. 150.00
	société à but non lucratif	Fr. 150.00
	société louant leurs locaux à des tiers	Fr. 200.00
	Maison Chappuis – Garderie Ste- Léonie	Fr. 300.00
	entreprises individuelles	
	jusqu'à 3 employés	Fr. 300.00
de 4 à 10 employés	Fr. 400.00	
de 11 à 50 employés	Fr. 500.00	

La facturation de la taxe des ordures ménagères est semestrielle.

Un acompte pour la facture de l'eau est également envoyé lors du premier semestre.

Budget de fonctionnement

Comptes de résultats		Budget 2023		Budget 2022		Exercice 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	247 179.00	10 943.00	274 050.61	21 544.54	310 158.10	23 131.00
	Excédent de produits/charges		236 236.00		252 506.07		287 027.10
La réorganisation des postes dans l'administration a permis de réaliser une économie d'environ CHF 1 6'000.00.							
1	Ordre et sécurité publics - défense	32 904.00	43 800.00	43 598.00	43 480.00	39 456.95	49 323.55
	Excédent de produits/charges	10 896.00			118.00	9 866.60	
Une augmentation des taxes cadastrales, à hauteur de CHF 2'000.00 est attendue, ainsi qu'une baisse des frais liés à la mensuration officielle de l'ordre de CHF 2'000.00. Les amortissements du local SIS ont été recalculés sur la base de l'ancienne norme comptable MCH1, permettant de réduire cette charge de CHF 3'000.00.							
2	Formation	721 233.00	147 981.00	723 052.60	170 388.10	710 520.50	145 582.25
	Excédent de produits/charges		573 252.00		552 664.50		564 938.25
Les charges liées (participation aux charges cantonales), sont en hausse de quelque CHF 1 6'000.00, alors que les transports scolaires coûteraient environ CHF 20'000.00 de moins. Les frais nets de bâtiments sont orientés à la baisse pour CHF 5'000.00, malgré la prise en considération de l'augmentation des charges d'énergie. Une baisse des revenus liés aux transports de CHF 20'000.00 est à mettre en rapport avec la réduction des frais y relatifs. Une baisse des revenus en rapport avec le cercle scolaire est prévue pour CHF 4'000.00 environ. Une incertitude subsiste dans cette rubrique, en raison de la réorganisation du cercle actuellement à l'étude.							
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	54 408.00	19 800.00	79 720.00	35 900.00	85 386.70	29 620.00
	Excédent de produits/charges		34 608.00		43 820.00		55 766.70
Les amortissements du bâtiment "La Cave" ont été recalculés sur la base de l'ancienne norme MCH1, permettant de réduire cette charge de CHF 8'160.00.							
4	Santé	3 290.00		5 275.00		2 201.35	
	Excédent de produits/charges		3 290.00		5 275.00		2 201.35
Rubrique peu significative.							
5	Prévoyance sociale	693 481.00	328 018.00	511 837.15	151 212.00	672 040.71	326 964.50
	Excédent de produits/charges		365 463.00		360 625.15		345 076.21
Ce poste comprend la part communale aux prestations complémentaires de CHF 1 43'400.00, en augmentation de CHF 3'500.00. L'avance à la Garderie Ste-Léonie passe de CHF 70'000.00 à CHF 1 50'000.00. Le don de CHF 8'000.00 à cette institution ne sera plus alloué. Les dépenses nettes relatives aux aides économiques sont réduites de CHF 63'000.00. L'augmentation de la participation à la Garderie et la réduction des aides économiques engendreront une baisse nette de la participation cantonale estimée à CHF 4'600.00.							
6	Trafic et télécommunication	214 332.00	68 146.00	235 056.70	68 544.26	223 805.95	88 505.55
	Excédent de produits/charges		146 186.00		166 512.44		135 300.40
Les frais de personnel baissent de CHF 8'000.00 environ. Une augmentation d'environ CHF 7'000.00 est attendue pour les frais d'entretien du véhicule de la voirie. L'application de la norme MCH1 aux amortissements de l'éclairage public permet une baisse de CHF 7'900.00 de la charge. Les frais liés à l'entretien des routes ont été abaissés de CHF 11'500.00.							
7	Protection de l'environ. – amén. terr.	243 271.00	207 890.00	234 324.87	211 890.00	286 771.16	237 205.17
	Excédent de produits/charges		35 381.00		22 434.87		49 565.99
Ce chapitre contient essentiellement les financements spéciaux (eau, épuration, déchets), qui connaissent des fortunes diverses selon le tableau synthétique reproduit en début de présentation, et dont le résultat cumulé se solde par un excédent de produits de CHF 39'251.00. Des amortissements pour les plans d'aménagements ont été portés au budget pour CHF 10'300.00.							
8	Economie publique	16 000.00	10 400.00	19 700.00	10 400.00	16 999.75	22 159.80
	Excédent de produits/charges		5 600.00		9 300.00	5 160.05	
Une réduction des dépenses liées au tourisme est prévue pour CHF 3'500.00.							
9	Finances et impôts	139 018.00	1 528 138.00	112 960.00	1 526 216.03	228 592.47	1 653 441.82
	Excédent de produits/charges	1 389 120.00		1 413 256.03		1 424 849.35	
L'impôt sur les personnes physiques devrait totaliser CHF 850'00.00, en baisse de CHF 23'500.00. Les variations pour les personnes physiques prévoient une correction négative de quelque CHF 48'500.00, alors que des éliminations et provision devraient engendrer environ CHF 36'000.00 de charges supplémentaires. Globalement, les recettes fiscales nettes des personnes physiques devraient baisser de CHF 108'000.00. Pour les personnes morales, nous prévoyons une hausse des recettes fiscales de CHF 122'600.00. Par contre, les variations, provisions et partages devraient entraîner une baisse CHF 10'200.00 environ par rapport à 2022. Une hausse de CHF 7'000.00 des taxes immobilières et autres impôts est prévue. Les impôts ordinaires des personnes physiques et morales tiennent compte de l'augmentation de la quotité d'impôt de 1/10ème. Pour la péréquation intercommunale, nous contribuons en 2022 pour CHF 17'000.00, alors que nous devrions percevoir CHF 10'000.00 en 2023; il en résulte donc un écart positif de CHF 27'000.00.							
Totaux		2 365 116.00	2 365 116.00	2 239 574.93	2 239 574.93	2 575 933.64	2 575 933.64

Investissements

La Cave – Remplacement du chauffage

Un montant de Fr. 15'000.00 est prévu pour une étude afin de remplacer le chauffage à mazout vieillissant de la Cave. Soucieuses de limiter l'usage d'énergies fossiles, les Autorités communales étudient la possibilité de son remplacement par un chauffage à pellets.

L'Assemblée communale se prononcera sur cet objet ultérieurement.

Avant-Projet PGA et réservoir

Un montant de Fr. 20'000.00 est budgété pour déterminer les possibilités d'alimentation en eau, de la construction d'un réservoir et d'une possible collaboration dans le futur avec les SID à Delémont.

Métrologie de la source de la Doux

Un montant de Fr. 30'000.00 est prévu afin de mesurer la capacité de captage de la source ainsi que de quantifier les fuites d'eau hors captage.

Plan d'aménagement local (PAL)

Un crédit avait été voté le 11 mai 2021 pour CHF 90'000.00 sur la base des travaux réalisés, il reste un crédit non utilisé de CHF 30'500.00 incluant la conception CEP.

Le Conseil communal et la commission des finances vous proposent d'accepter le budget tel qu'il vous sera présenté lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2022.

Soyhières, le 30 novembre 2022

Le Conseil communal